AVIS D' ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(Articles R.123-3 à R.123-27 et R.512-14 du Code de l'Environnement)

* * *

REPORT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE PRESENTEE PAR LA SOCIETE EOLIENNES D'IRIS POUR L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN COMPOSE DE 5 AEROGENERATEURS ET DE 2 POSTES DE LIVRAISON SUR LES COMMUNES DE CLUIS ET DE MAILLET

SOCIETE EOLIENNE D'IRIS – Communes de CLUIS et de MAILLET

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET : M. Roy MAHFOUZ, Président de la société EOLIENNES D'IRIS SAS
29 rue des Trois cailloux – 80000 AMIENS.

* * *

Sur la demande de M. le Président de la société EOLIENNES D'IRIS, le Préfet de l'Indre, par arrêté préfectoral du 22 janvier 2018, a reporté à une date ultérieure l'ouverture de l'enquête publique prévue initialement par arrêté du 11 janvier 2018, du lundi 5 février 2018 au vendredi 9 mars 2018 inclus sur la demande d'autorisation unique présentée par la société EOLIENNES D'IRIS, dont le siège social est 29 rue des Trois Cailloux – 80000 AMIENS, relative à la création d'un parc éolien sur le territoire des communes de CLUIS et de MAILLET.

Les modalités d'organisation d'une nouvelle enquête publique seront définies par arrêté préfectoral ultérieurement.

L'arrêté préfectoral fixant ce report d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Indre :
http://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossiers-d-autorisation-ICPE